

# **Il y a deux siècles, la Société royale et centrale d'agriculture récompensait aussi les « sans-grade »...mais pas « sans-rôle » !**

Par Christian FERAULT<sup>(1)</sup>

*La lecture, à titre d'exemple, des Mémoires de la Société parus il y a exactement deux cents ans nous montre que la Compagne attachait du prix à attribuer des encouragements et des récompenses à des personnes qui avaient contribué au développement et au perfectionnement de l'agriculture, mais sans en être aux premières places.*

*Ce volume, en sa partie intitulée « Notices et rapports relatifs aux médailles [...] décernées par la Société... », en offre six exemples parmi lesquels nous allons en présenter trois, emblématiques de notre point de vue, qui concernent des personnes qualifiées de « second plan » mais sans lesquelles les résultats de leurs employeurs n'auraient pas existé, ou bien d'autres, étrangères par leur ancienne profession à l'agriculture, mais ayant permis de la faire progresser par leurs innovations.*

*Une leçon positive de la Société, certes au service d'abord des élites et des responsables à divers niveaux mais reconnaissante des mérites rendus par des personnes de l'ombre<sup>(2)</sup>.*

## **1. Louis-Etienne GRAIN, berger de M. le duc de LÉVIS**

Le rapport – sous forme de Notice – à son sujet émane de Henri-Alexandre TESSIER<sup>(3)</sup>, qui rappelle en préambule que la Société a déjà donné des encouragements à des bergers *classe d'hommes très utile pour faciliter la propagation des troupeaux de belle race. Avant que d'ajouter qu'on rencontre [...] des bergers instruits, raisonnant les soins à donner aux animaux [...], et travaillant pour l'amélioration et profit des maîtres qui savent les apprécier.*

Parmi ceux-ci, on trouve Louis-Etienne GRAIN, berger à Champ (Seine-et-Marne) du duc de LÉVIS. Cette personne a établi un mémoire *auquel il ne manque que le mérite de la rédaction*, indiquant combien il a étudié – on dirait globalement – tout ce qui concerne les bêtes à laine.

Ce berger est ensuite qualifié d'homme attentif, soigneux et toujours occupé par sa profession. Il est fréquemment appelé pour donner des conseils auprès de propriétaires et d'agriculteurs qui le sollicitent et qu'il suit une fois ses avis donnés. En témoignent des certificats qui lui sont remis et vont bien au-delà de relations de bon usage.

En conséquence, la Société a *jugé convenable* de lui décerner une médaille d'argent à titre d'encouragement.

## **2. M. PAVARD, officier en non-activité à Belle-Isle-en-Mer, pour ses instruments aratoires adaptés à la culture des terres de cette île**

Trois membres de la Société ont écrit ce rapport : MOLARD<sup>(4)</sup>, YVART<sup>(5)</sup> et HÉRICART de THURY<sup>(6)</sup>, à titre de rapporteur.

---

<sup>(1)</sup> Membre émérite et Vice-secrétaire honoraire de l'Académie d'agriculture de France.

<sup>(2)</sup> Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, 1820, 179-325.

<sup>(3)</sup> Associé en 1783, Associé ordinaire de 1788 à 1793, Fondateur en 1798, Président en 1818 et 1820, Membre de l'Académie des sciences, décédé le 11 décembre 1837.

<sup>(4)</sup> Claude-Pierre, Membre résidant le 19 août 1798, Membre de l'Académie des sciences, décédé le 13 février 1837.

<sup>(5)</sup> Jean-Augustin-Victor, Fondateur en 1798, Associé ordinaire le 21 décembre 1814, Membre de l'Académie des sciences, décédé le 19 juin 1831.

<sup>(6)</sup> Louis-Etienne-François (Vicomte), Membre résidant le 16 avril 1814, Associé ordinaire le 21 décembre 1814, Président à 11 reprises entre 1826 et 1851, Membre de l'Académie des sciences, décédé le 15 janvier 1854.

Le texte commence par rappeler que peu avant, en 1818, la Société a décerné à M. TROCHU une médaille d'or<sup>(7)</sup>, en raison des soins et des exemples qu'il a fournis au niveau de l'agriculture du canton de Belle-Isle notamment en matière de défrichements, de reboisements en résineux et de prairies artificielles. Mais il reste beaucoup à faire et nombreuses sont les terres ne portant que des bruyères et des joncs marins, les habitants préférant s'adonner à la pêche et aux activités maritimes.

C'est pourquoi les auteurs du Rapport veulent souligner l'œuvre sur place de M. PAVARD, ancien officier maintenant retiré sur cette île et qui, navré de constater l'état regrettable de grandes superficies, a voulu apprendre à ses *compatriotes à mieux renverser leurs landes stériles pour en faire de bonnes terres à froment*.

Aussi, a-t-il tenu à faire fabriquer les instruments nécessaires :

- une charrue à deux coutres, sans versoirs ni oreilles, permettant de couper transversalement la terre, préparant ainsi le défrichement<sup>(8)</sup> lui-même ;
- deux charrues à deux tranchants, l'une pour défricher et retourner, l'autre pour défoncer la terre<sup>(9)</sup>.

L'inventeur – à partir de modèles existants – n'a pas fait certifier ses travaux par des autorités locales pensant que la Commission lui ferait confiance, ce que son rapporteur confirme en raison de sa *franchise et [...] droiture*. Et des modèles ont d'ailleurs été fournis, réductions fidèles, des instruments utilisés avec succès sur la métairie de Rhunelleau aux terres précédemment couvertes des plantes citées au début.

Suivent huit réflexions, dont certaines constructives, des membres chargés de l'évaluation de ces instruments :

- ils sont bons et aptes à faire ce pourquoi ils ont été conçus ;
- concernant la charrue à défricher, il est préconisé d'abaisser l'âge ou plutôt le point d'attache de la puissance ;
- les deux coutres ont un très bon effet ;
- l'avant-train est bien réfléchi et permet qu'il n'y ait pas de renversement ;
- la charrue à défricher est efficace mais il conviendrait également d'abaisser la ligne de tirage au risque sinon d'une perte de puissance ;
- de légères modifications de forme du versoir de cette dernière permettraient de mieux agir, avec plus d'entrure et un seul passage ;
- il serait toutefois préférable de se passer de l'avant-train pour égaler l'efficacité des meilleures charrues ;
- ces observations ne diminuent en rien les mérites de M.PAVARD, dans la continuité de ceux de M. TROCHU et leur ensemble *aura rendu un service essentiel à la culture de Belle-Isle*.

En conséquence, la Commission :

- remercie M. PAVARD de sa communication du 15 mars 1820 ;
- propose de lui décerner, en séance publique, la médaille d'or d'Olivier de Serres.

La Société adopte ce Rapport et ses conclusions.

---

<sup>(7)</sup> Mémoires, 1818, pp. 171 et suiv.

<sup>(8)</sup> Elle se rapprocherait de la charrue simple d'ARBUTHNOT.

<sup>(9)</sup> La seconde est destinée à élever la terre du fond de la raie au-dessus du prisme renversé par la charrue à défricher.

### 3. M. SIEULLE, jardinier de M. le duc de PRASLIN, pour le perfectionnement de la culture du pêcher en espalier

La Commission est composée de quatre membres : du PETIT-THOUARS<sup>(10)</sup>, VILMORIN<sup>(11)</sup>, GABIOU<sup>(12)</sup> et SAGERET<sup>(13)</sup>, rapporteur.

Le Rapport a été présenté et approuvé les 1<sup>er</sup> et 20 mars 1820 et ses résultats proclamés ensuite, en séance publique, par VILMORIN.

L'intéressé, M. SIEULLE, avait déjà présenté, en 1806, une nouvelle méthode de direction des pêchers en espalier, pratiquée depuis le début du siècle. Une Commission avait été nommée, aboutissant à des rapports dont l'un<sup>(14)</sup> estimait *qu'il était prudent d'attendre que le temps l'eût sanctionnée*.

M. SIEULLE est le jardinier de la terre de Vaux-Praslin appartenant à M. le duc de CHOISEUL-PRASLIN<sup>(15)</sup>. Le temps ayant passé, cet employé talentueux souhaitait ardemment la visite d'une Commission de la Société qui eut lieu le 26 août 1819 en présence de fils du duc.

La vue des espaliers de Vaux, *de 60 à 66 pieds d'envergure*, procure une forte impression sur ceux qui les découvrent : belle et riche végétation, bois en excellent état, tapissage égale du mur sur lequel ils sont appliqués... La référence pour la Commission est celle des pêchers de Montreuil (près Paris) à laquelle il sera fait plus loin une allusion appuyée. Ces arbres ont maintenant 20 ans, soit à peu près la moitié de leur existence, mais paraissent *dans toute la vigueur de la jeunesse*.

La visite correspondait à l'époque de récolte, déjà en partie enlevée mais ce qui restait était de grosseur égale et d'un goût excellent. Le pétitionnaire procède à un maintien sévère du nombre de fruits restant après l'éclaircissement, d'où 3 à 400 par arbre *afin de ne pas les fatiguer*.

Des échanges à ce sujet ont lieu avec les membres de la Commission qui estiment, citant des exemples, qu'on peut aller plus loin, jusqu'à 50 à 100 pêches par toise courante<sup>(16)</sup> et ainsi parvenir à 6 à 700 pêches sur de tels arbres.

SIEULLE résiste et prône sa méthode. Une discussion s'ensuit relative à la force de l'arbre et la production à rechercher. La Commission estime alors devoir se transporter à Montreuil afin de constater sur place ce qu'il en est : les espaliers y sont de bonne tenue, les fruits beaux et la production avantageuse, sur de bons sols il est vrai, et les producteurs ont su réunir les facteurs de manière harmonieuse. L'exposé de leurs constats et réflexions sur ce qu'ils ont vu est approfondi et montre le grand sérieux mis dans l'exercice de leur mission, mais l'ampleur de ce développement ne peut rentrer dans l'objet de cet article.

\*\*\*

Après avoir souligné ses observations sur le domaine, dont de nombreux essais de mises à fruit et de greffage au sein d'un ensemble bien tenu, la Commission tire ses conclusions :

- la pratique que suit M. SIEULLE procure au pêcher une constitution robuste et une grande rapidité d'extension ;

---

<sup>(10)</sup> Louis-Marie AUBERT, Membre résidant le 16 décembre 1807, Associé ordinaire le 21 décembre 1814, Membre de l'Académie des sciences, décédé le 12 mai 1831.

<sup>(11)</sup> Pierre-Philippe-André LÉVÊQUE de, Membre résidant le 11 avril 1804, Correspondant de l'Académie des sciences, décédé le 21 mars 1862.

<sup>(12)</sup> Jean-Frédéric, Membre résidant le 6 février 1811, déclaré démissionnaire le 17 novembre 1824.

<sup>(13)</sup> Augustin, Membre résidant le 19 août 1798, Associé ordinaire le 21 décembre 1814, décédé le 23 mars 1851.

<sup>(14)</sup> Mémoires, XVI, 246.

<sup>(15)</sup> Il s'agit du célèbre château de Vaux-le-Vicomte (Seine-et-Marne), acheté en 1764 par César-Gabriel de CHOISEUL-PRASLIN, cousin du ministre. Il avait obtenu alors du roi que les titre, nom et prééminence sur ses terres soient transférés sur le duché-pairie prenant le nom de Vaux-Praslin. A la Révolution, il ne fut pas déclaré bien national et seuls les armes et les lions furent martelés. Ici, on parle de Charles (1805-1847), député conservateur puis pair de France en 1845, marié à Françoise SEBASTIANI della PORTA et qui eurent dix enfants. Le duc assassina son épouse en 1847 et se suicida – semble-t-il – en prison.

Dégradé, l'ensemble fut vendu en 1875 à Alfred SOMMIER, riche industriel de sucre et passa ensuite par alliance aux de VOGÜE. Il comprenait alors trois fermes et un millier d'hectares de terre (Wikipédia, consulté le 5 décembre 2020, 11h46).

<sup>(16)</sup> Unité de mesure de longueur correspondant à six pieds français.

- convenant particulièrement aux grands propriétaires, elle aboutit à des fruits de qualité et beaux, et ménage la longévité des arbres ;
- avec quelques aménagements, elle peut être utilisée par les cultivateurs [arboriculteurs] ;
- œuvrant ainsi, M. SIEULLE a ouvert une nouvelle route [...] pour l'éducation et la direction du pêcher, et peut-être pour d'autres espèces fruitières.

En conséquence, la Société propose de récompenser son zèle et ses travaux, en l'encourageant à les poursuivre, *et sans entendre [se] prononcer définitivement sur le mérite de la méthode*, et lui décerne, en séance publique, à titre d'encouragement, une médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres.

\*\*\*

## Conclusion

Choisie en raison de son bicentenaire aujourd'hui, l'année 1820 montre l'intérêt de la Société d'agriculture de l'époque pour des personnes, qui, sans être au-devant de la scène, jouaient un rôle essentiel dans le travail bien fait et le progrès de l'agriculture sous ses formes immensément variées.

Ainsi, un berger, un officier à la retraite et un jardinier ont-ils reçu de la Société des distinctions importantes : médaille d'argent et médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres. La procédure pour aboutir – ou non – à ces résultats a été très rigoureuse, faisant intervenir des Sociétaires de renom n'hésitant pas à vérifier, comparer voire contester ailleurs.

Si l'on examinait toutes les autres années de vie de la Société puis de l'Académie, on trouverait, en permanence, de tels exemples, bien entendu sous des formes qui évoluèrent mais se sont toujours attachées à rendre hommage – certes prioritairement, et c'est bien normal, à des travaux scientifiques – aux activités et actions tournées vers le progrès dans toutes ses facettes et dont les acteurs, occupant des fonctions dites « subalternes » ou « mineures » méritaient la reconnaissance des Pouvoirs publics *via* la Société.

Deux cents années plus tard, c'est toujours vrai avec ce que l'Académie d'agriculture de France délivre comme bourses, récompenses et encouragements auprès de Jeunes, de Techniciens et de Personnes méritant ces hommages.

Un signe de grande continuité...

\* \*  
\*

## Références bibliographiques

- CHONÉ E., DUNGLAS J., FERAULT C., ZERT P., 2011. Index biographique des membres de l'Académie d'agriculture de France (1761-2011), 134 p., ISSN 0989-6988. Publié avec le concours de l'Association des Amis de l'AAF.
- Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, 1820, Société royale et centrale d'agriculture, Paris, 179-325.